



Extrait de délibération

Identifiant
2021-09-02

Bureau syndical 6 Septembre 2021 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt et Un le lundi six septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 31 août 2021
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 1
Votants : 9

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BIRE Ludovic

Mission de stage : Assistant (e) de projet et appui à la stratégie de concertation et de communication dans le cadre du projet de Parc naturel régional

L'université de Géographie d'Angers nous a contactés pour nous présenter ses parcours de formation et envisager l'accueil d'un étudiant en stage. A cette occasion, nous avons rencontré Carole GUILLE, actuellement étudiante en Licence professionnelle Métiers du développement Social et Solidaire des Territoires.

Dans le cadre de sa formation, elle est amenée à effectuer un stage afin de construire son projet professionnel.

Mme. GUILLE sera suivie au cours de son stage par Ronan CESBRON. Sa mission consistera à assister les chargés missions dans la conduite des projets et de contribuer à la définition d'une stratégie de concertation et de communication dans le cadre des actions du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Conformément à la réglementation en vigueur, elle recevra une gratification dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond de la sécurité sociale avec franchise de cotisations patronales et salariales, soit 15 % de 26 € (équivalent à 3,90 € par heure) selon le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 portant application de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. La gratification lui sera versée mensuellement.

Les frais de déplacement issus du stage seront également pris en charge par la collectivité selon la réglementation en vigueur appliquée aux personnels des collectivités territoriales.

Les membres du Bureau Syndical autorisent le Président à signer la convention de stage de Carole GUILLE avec l'Université d'Angers, à rembourser ses frais de déplacement et à lui verser mensuellement une gratification selon les modalités présentées ci-dessus.

Le montant maximal de cette gratification pour l'ensemble de la période (13 septembre 2021 – 10 décembre 2021) s'élève à 1 719.9 € détaillée comme suit :

* septembre 2021: 14 jrs travaillés – indemnité : 382.20 €	* novembre 2021: 20 jours travaillés – indemnité : 546.00 €
* octobre 2021 : 21 jours travaillés – indemnité : 573.30 €	* décembre : 8 jours travaillés – indemnité : 218.40 €

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD